



Février 2018

Sur les anciens combattants

Le 31 octobre 2017, dans mon explication de vote sur le budget 2018 des anciens combattants, le temps étant limité à 5 minutes, j'ai fait le choix de montrer les injustices entre les différentes générations du feu.

[...] cette baisse du budget des anciens combattants n'est pas limitée à ce gouvernement mais continue : nous la vivons gouvernement après gouvernement, majorité après majorité. Je trouve cependant anormal de la justifier, comme chaque fois – vous n'êtes pas la première, madame la secrétaire d'État –, par la baisse démographique naturelle des bénéficiaires.

Ce n'est pas juste car des avancées sont attendues et la réalité est que **les mesures sont prises au compte-gouttes, alors que le nombre de bénéficiaires s'amenuise**. Reconnaissez que cette méthode n'est pas à la hauteur de ce que la nation doit à ses anciens combattants, d'autant que, parallèlement, le budget accuse 12,8 milliards de cadeaux fiscaux aux plus riches de ce pays !

Pour faire comprendre les injustices maintenues entre les différentes générations du feu. [...] je citerai Maurice Genevoix qui écrit, dans *La Boue* : « *Pitié pour nos soldats qui sont morts ! Pitié pour nous vivants qui étions auprès d'eux, pour nous qui nous battons demain, nous qui mourrons, qui souffrirons dans nos chairs mutilées ! Pitié pour nous, forçats de guerre qui n'avions pas voulu cela, pour nous qui étions des hommes et qui désespérons de jamais le redevenir !* ».

Les guerres sont certes de natures différentes et l'analyse que l'on en fait n'est pas la même – le poilu de Verdun en 1916, le soldat de Diên Biên Phu en 1954, le militaire sous les obus nazis dans le verrou de Sedan, le résistant du mont Mouchet, l'appelé contraint d'aller mener une guerre en Afrique du Nord et le combattant

aux OPEX d'aujourd'hui participent assurément à des conflits de natures différentes.

Au bout du compte, cependant, **celui qui a combattu a combattu, celui qui est mort est mort, et on ne doit pas faire de différence entre les générations du feu**. Or les réductions budgétaires opérées chaque année se traduisent précisément par des différences entre les générations du feu.

On pourrait citer en particulier la non-prise en compte de **la campagne double**, qui pénalise les anciens d'Algérie par rapport aux combattants des conflits antérieurs.

On pourrait citer également **la pension de base des veuves de grands invalides de guerre**, qui se dégrade au fil du temps, car elle n'a pas évolué depuis 1928, hormis une évolution marginale en 2011. Quelle injustice pour les dernières générations du feu !

On pourrait citer, **à propos des OPEX**, comme l'a relevé le rapporteur pour avis de la commission de la défense, le fait que les allocations du fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord ne soient pas attribuées selon les mêmes critères pour ceux envoyés sur des théâtres d'opérations aujourd'hui. Quelle injustice pour la dernière génération du feu !

On pourrait citer aussi les injustices liées à **l'attribution d'un titre spécifique pour la participation à certains anciens conflits**. Nous ne disons jamais – une délibération de l'UFAC, l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre, le relève – que les combattants des opérations extérieures en Corée, à Suez et à Chypre en 1956 et 1957, ou au Tchad avant 1969 ne bénéficient pas de la reconnaissance qu'ils méritent.

Quant à ceux qui ont combattu en Algérie après le 2 juillet 1962 et jusqu'au 1^{er} juillet 1964, ils ne sont toujours pas reconnus comme anciens combattants.

Les réductions budgétaires aboutissent concrètement, au bout du compte, à ce que les différentes générations du feu ne soient pas traitées de la même façon, et nous ne pouvons pas l'accepter.

Il existe encore d'autres injustices. Par exemple, à la suite de la suppression de l'aide différentielle par le gouvernement précédent, **les aides et secours traditionnels sont aujourd'hui à géométrie variable** : selon le département où l'on réside, la façon dont on remplit le dossier ou la mobilisation des volontaires locaux, notamment des adhérents des associations d'anciens combattants, certains touchent les prestations tandis que d'autres ne les touchent pas, et il faut revenir chaque année pour formuler sa demande, avec la honte que cela implique. Au final, certaines personnes en difficulté restent au-dessous du seuil de pauvreté, ce qui n'est pas acceptable.

Enfin, une dernière injustice frappe **les veuves qui ont eu la douleur de perdre leur mari très tôt**, avant qu'il n'ait atteint l'âge de soixante-quatorze ans : double peine pour elles, avec la privation du bénéfice de la demi-part fiscale.

Face à toutes ces injustices, à cette réduction inacceptable, le groupe de la Gauche démocrate et républicaine ne votera pas ce budget.

Intervention en commission élargie du 25/10/2017 sur le projet de loi de finances 2018

Au nom du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, je déplore également que 26 millions de crédits de paiement aient été annulés cet été, dont 25 millions au titre du programme 169. **La baisse du budget de la mission, de 3,12 % par rapport à 2016, affecte des postes essentiels pour les anciens combattants** : administration de la rente viagère, pension militaire d'invalidité, retraite du combattant, gestion des droits liés à la pension militaire d'invalidité, actions de solidarité.

Pour justifier la diminution des crédits, les gouvernements successifs invoquent les décès des ayants droit ou, comme vous préférez le dire en termes élégants, madame la secrétaire d'État, la « baisse démographique naturelle des bénéficiaires ». **Un maintien des crédits**

aurait pourtant permis de répondre aux attentes et d'apporter les solutions qui s'imposaient.

J'aimerais évoquer une question qui n'a pas été abordée, celle des aides et secours. L'aide différentielle en faveur des conjoints survivants (ADCS) a été remplacée par des aides traitées comme des demandes de secours traditionnelles, sans aucune garantie de revenus. Or, **le traitement des dossiers diffère d'un département à un autre.** Et cette aide ne permet pas d'atteindre un revenu au moins égal au seuil de pauvreté, vocation de l'aide différentielle qui a été supprimée depuis deux ans.

Je terminerai par **les opérations extérieures (OPEX)**. L'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC) a formulé certaines demandes : extension du bénéfice du fonds de solidarité créé pour les anciens combattants en Afrique du Nord et en Indochine aux combattants OPEX, prise en compte des conséquences néfastes de certaines médications préventives et des effets nocifs des armes et munitions utilisées pendant les conflits. J'aimerais en savoir plus sur les moyens déployés pour le recueil d'informations relatives à la santé des vétérans et le suivi des militaires actifs ou retraités susceptibles d'avoir contracté des pathologies à la suite de leur participation aux OPEX.

Extrait de la réponse de Mme Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'État.

[...] Si nous avons répercuté exactement la diminution de la population des anciens combattants, la réduction aurait été beaucoup plus importante. N'oubliez pas en outre que j'ai réussi à négocier **le financement de mesures nouvelles, à hauteur de 12 millions d'euros**, au bénéfice de la politique de mémoire, des harkis ou des veuves d'anciens combattants, ces dernières bénéficiant de 6 millions d'euros supplémentaires.

Pour les soldats blessés pendant les OPEX, nous travaillons avec le service de santé des armées, les cellules de soutien de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine et l'ONAC. Qu'il s'agisse des blessures physiques ou psychologiques, **les militaires font l'objet d'une prise en charge individualisée.** [...]